

Ajaccio, le 20 Septembre 2009



Rectorat

**Service Académique
d'Information et
d'Orientation**

Monsieur le Recteur

A

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
des collèges et lycées,

Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Education Nationale,
chargés de l'Information et de l'Orientation,

Messieurs les Directeurs de CIO
s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie
Directeurs des Services Départementaux de
l'Education Nationale de Haute Corse et de Corse du
Sud

Transmis directement

Mesdames et Messieurs les Directeurs des collèges et
lycées privés sous contrat

Mesdames et Messieurs les IEN-ET et les IA-IPR

Monsieur le Délégué Régional Adjoint de l'ONISEP

Dossier suivi par
Christiane PASQUA
DCIO au SAIO

Références :
ChP/DD/ n° 162/2009

Téléphone :
04 95 10 69 37

Télécopie :
04 10 69 38

E-mail :
csaio@ac-corse.fr

bd Pascal Rossini
BP 808
20192-AJACCIO
CEDEX 4

**Objet Parcours de Découverte des Métiers et des Formations.
Cahier des charges académique.**

Références : **Circulaire n° 2008-092 au 11.07.2008 sur le parcours de découverte
des métiers et des formations.
Circulaire n° 2009-068 du 20.05.2009 sur la préparation de la rentrée
2009.**

Conformément aux dispositions de la circulaire du 11 juillet 2008, relative à la mise en oeuvre du parcours de découverte des métiers et des formations, j'ai le plaisir de vous adresser le cahier des charges académique relatif à la généralisation de cette démarche dans notre académie.

Le parcours de découverte des métiers et des formations élaboré par le chef d'établissement et l'équipe éducative, en collaboration avec les conseillers d'orientation- psychologues, s'appuie sur le cahier des charges académique.

Ce cahier des charges décline au niveau académique les modalités de mise en oeuvre de la circulaire du 11 juillet 2008, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des dispositifs.

Le parcours de découverte des métiers et des formations pour tous les élèves dès la 5ème doit s'appuyer sur une continuité qui s'étend de la cinquième à la terminale. Il est élaboré selon un programme pluriannuel sur 3 ans, inscrit dans le projet d'établissement et soumis au conseil d'administration.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette circulaire et vous invite à la diffuser à tous vos professeurs principaux.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et celui des équipes éducatives de vos établissements, et vous en remercie par avance.

Le Recteur

Michel BARAT

CAHIER DES CHARGES

Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF)

Le parcours de découverte des métiers et des formations concerne tous les élèves, de la classe de **cinquième** de collège à la classe de **terminale** de lycée. Il doit permettre à chaque élève de donner du sens à son travail scolaire, de dépasser les stéréotypes en matière de métiers et de formations, de se familiariser avec le système de formations.

Il contribue au respect du principe d'égalité d'accès des filles et des garçons aux formations, à la prévention des abandons précoces et à la promotion des filières scientifiques et techniques.

Mis en place depuis la rentrée 2008 dans les établissements volontaires, ce parcours est généralisé à la rentrée 2009.

Au Collège

Le parcours de découverte des métiers et des formations contribue à **l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun** :

- Compétences sociales et civiques
- Autonomie et initiative

Dès la cinquième débute la découverte progressive des métiers et des formations dans un parcours qui se construit tout au long de la scolarité au travers d'activités diverses.

- En classe de cinquième : exploration des secteurs d'activités et des métiers par des visites, interviews de professionnels, enquêtes.
- En classe de quatrième : découverte des voies de formation avec une journée passée dans un lycée, un lycée professionnel ou un CFA.
- En classe de troisième : séquence d'observation en milieu professionnel, visites de forums, salons, séances d'information. L'élève peut choisir l'option de découverte professionnelle facultative de 3 heures. L'entretien d'orientation peut être l'occasion de la synthèse de ces différentes étapes de découverte.

Sur la totalité de sa scolarité au collège, un élève aura passé au moins 10 jours dans une entreprise ou en relation avec des acteurs du monde professionnel, dont 5 jours dans la séquence d'observation de troisième.

Au Lycée

Le parcours de découverte des métiers et des formations contribue au processus de construction de l'orientation active pour permettre aux lycéens de mieux **préparer le post-bac**.

- En classe de seconde GT: à l'occasion de forums organisés par les établissements, les élèves pourront rechercher de l'information auprès d'étudiants de classes de l'enseignement supérieur.
- En classe de 1^{ère} année de CAP, BEP et BAC pro 3 ans : un entretien personnalisé permettra de prévenir les décrochages et ainsi lutter contre les sorties sans qualification.
- En classe de première GT : une journée passée dans une université, un institut universitaire de technologie (I.U.T.), une section de technicien supérieur (S.T.S) ou une classe préparatoire aux grandes écoles (C.P.G.E.) effectuée par chaque lycéen. La coordination des établissements concernés en facilitera l'organisation, la préparation et l'exploitation.
- En classe terminale GT : le conseil de classe donne des avis et des conseils sur les intentions post-bac. Préparation à l'orientation active et dossier unique à travers l'application "admission post-bac".

Un livret personnel de suivi, de la 5^e à la terminale, permet à l'élève de garder trace de ses activités, de ses expériences, des savoirs acquis ainsi que des étapes-métiers tout au long de ce parcours (a terme, utilisation du passeport pour l'orientation et la formation : le webclasseur).

Outils de mise en oeuvre

- Au niveau académique

Le cahier des charges académique définit les modalités de suivi et d'évaluation des différents dispositifs et prévoit les actions de formation en direction des enseignants.

Un **comité de pilotage académique** (voir composition ci-après) dont les deux réunions annuelles permettront la mise en œuvre des partenariats, la mise en place des actions de formation, le suivi et l'évaluation du dispositif.

- Au niveau des établissements

Le parcours de découverte des métiers et des formations pour tous les élèves dès la cinquième est élaboré selon **un programme pluriannuel de trois ans** (5^e, 4^e et 3^e pour les collèges, 2^{nde}, 1^{ère} et terminal pour les lycées GT et Pro).

C'est un programme d'actions inscrit dans le projet d'établissement, et soumis à ce titre au conseil d'administration.

Il est élaboré par le chef d'établissement et les équipes éducatives de chaque niveau concerné, en collaboration avec les Conseillers d'orientation Psychologues, dont les interventions sont intégrées dans le parcours.

L'organisation, le suivi et l'évaluation du parcours de découverte des métiers relèvent de la responsabilité du chef d'établissement.

- Au niveau des équipes et des élèves

- Le **livret personnel de suivi**, ou webclasseur, est un outil de service en ligne mis à la disposition des élèves, des parents et des équipes éducatives.

Outre un lieu de communication et d'échanges, il permet aux élèves de construire un projet cohérent et de conserver la trace des documents, des expériences, des rencontres qui les ont aidés dans l'élaboration de leur parcours de formation.

Il sera expérimenté en 2009-2010 aux collèges de Luri et de Propriano.

- Les **guides nationaux de l'Onisep** (disponibles à la délégation régionale de l'ONISEP) :

Au collège : « le parcours de découverte des métiers et des formations »

« les métiers de » collection de cédérom

« discipline et découverte des métiers » collection qui met en perspective les disciplines et le monde professionnel (maths, français, histoire-géographie et anglais)

« découverte professionnelle : mode d'emploi pour la DP »

« Parcours de découverte : s'informer sur les métiers en utilisant Internet »
nouveau diaporama d'information

Les réponses à vos questions : retranscription du *chat* sur la mise en place du PDMF en collège

Les ressources spécifiques à la découverte professionnelle en 3^e :

« les ressources pour l'option 3h » et « les ressources pour le module 6h »

Au lycée : « préparer l'avenir » et « l'orientation au lycée »

Le **guide pédagogique académique** à l'attention des équipes éducatives et des Conseillers d'orientation Psychologues, sera diffusé au courant du 1^{er} trimestre 2009.

Le **centre de documentation et d'information** de l'établissement.

Le **Centre d'information et d'orientation**, le **SCUIO**, les **missions locales**, les **services publics de l'emploi**.

Le Plan de formation des équipes éducatives

Actions prévues pour l'année scolaire 2009-2010 :

-« Démarche éducative en orientation : liaison collège – LGT et LP » module d'une journée par bassin à l'attention des PP 3^è, 3^èl, 2nde GT, 2nde pro, CPE et Co-Psy.

-« entretiens d'orientation en classe de 3^{ème} » et « entretiens d'orientation en classe de première et terminale » module d'une journée par bassin à l'attention des PP de 1^{ères} GT et Pro, CPE, Co-Psy et Professeurs-documentalistes.

-« colloque Egalité des chances filles-Garçons » rappel de la politique nationale sur l'égalité des chances en application de la convention régionale 2009-2014.

-« utilisation du webclasser » deux modules d'une journée dont l'objectif est la maîtrise des espaces numériques pour l'orientation au moyen de l'outil webclasser.

Le Comité de pilotage académique

Le Comité de pilotage académique est présidé par le Recteur.

Il est chargé d'évaluer le dispositif académique.

Le Comité de pilotage académique est composé comme suit :

Le Recteur

Les IA-DSDEN 2A et 2B

Le doyen des IPR

Le DAFPIC

Le CSAIO – Délégué régional de l'ONISEP

L'IA-IPR EVS

La Proviseur Vie Scolaire

Les IIO 2A et 2B

Les DCIO 2A et 2B

Un proviseur de LGT, un Proviseur de LP, un principal de collège, les animateurs de bassin d'Education et de formation

Le chargé de mission pour le développement du partenariat avec les entreprises

2 représentants de fédérations de parents d'élèves

2 membres du CAVL

Des représentants du monde économique.

2 Conseillers de l'Enseignement Technique